



DOSSIER D'ADHESION d'un RELAIS D'ETAPE 2010

Fédération Française des Relais d'Étape et de Tourisme Équestre
Le Relais de la Fontaine
16, route de Bernos-Benon
33112 St LAURENT DE MEDOC
Site Internet : www.chevalfrance.org Email : contact@chevalfrance.org

SOMMAIRE

- QUESTIONNAIRE ET ENGAGEMENT 2010
- CHARTE NATIONALE D'ACCUEIL 2010
- DEMANDE DE LABELLISATION 2010

QUESTIONNAIRE ET ENGAGEMENT 2010

GENERALITES

Nom du gîte :

Responsable :

Adresse :

Tel :

GSM :

Site internet :

Email :

Calendrier d'ouverture :

Carte IGN :

Altitude :

ACCUEIL CAVALIERS ET RANDONNEURS

Capacité totale :

Nombre de chambres :

Nombre de dortoirs :

Sanitaires : Individuels Collectifs (*)

Camping : OUI NON (*)

Bivouac : OUI NON (*)

Repas /petits déjeuners : OUI NON (*)

Tarifs cavaliers et randonneurs: (Prix unitaires)

Séjour :

Repas :

Petit déjeuner :

Sandwiches :

Demi-pension :

ACCUEIL CHEVAUX

Capacité totale :

Nombre de prés :

Nombre de boxes :

Nombre de stalles et/ou stabulations:

Aire de soins : OUI NON (*)

Fourrage : OUI NON (*)

Granulés/céréales : OUI NON (*)

(*) Rayer les mentions inutiles

Tarifs hébergement chevaux (par jour et par cheval):

Au pré :

En box :

En stabulation ou en stalle :

Nourriture en « demi-pension » : (par jour et par cheval)

PRESTATIONS ET PRODUCTIONS LOCALES

ACTIVITES SUR PLACE

TOURISME ET ENVIRONNEMENT

FICHE DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES POUR LE SITE INTERNET DE LA F.R.E.T.E.

AUTRES INFORMATIONS QUE VOUS SOUHAITEZ METTRE EN VALEUR

Exemples : Faites-vous des animations spécifiques ? Etes-vous producteur et vendeur de produits du terroir ? Si oui, précisez lesquels, etc...

Nous vous rappelons que vous pouvez nous fournir 4 photos ou illustrations de votre choix, pour enrichir votre communication dans le Site.

CHARTRE NATIONALE D'ACCUEIL DES RELAIS D'ETAPE ET DE TOURISME EQUESTRE 2010

**A renvoyer à la FRETE, par retour de courrier, complétée,
signée et accompagnée de votre règlement**

Madame, Monsieur

Résidant à

propriétaire ou gestionnaire d'un relais d'étape localisé à

.....

.....

s'engage à:

- adhérer à la **FRETE**
- respecter les dispositions suivantes :

I. DESTINATION DU RELAIS D'ETAPE

Le relais d'étape est un hébergement ouvert aux randonneurs pour l'accueil de passage.

II. ARCHITECTURE ET SITES

Le relais d'étape doit faire l'objet d'une certaine exigence architecturale, respectant le patrimoine bâti et son insertion dans les sites locaux, tout en offrant un aménagement intérieur de qualité.

III. EQUIPEMENT

Un relais d'étape peut accueillir au minimum 4 personnes et comporte, au moins, les installations et équipements suivants :

- une ou plusieurs chambres de 2 à 10 places, équipées de lits avec matelas et couvertures ;
- une salle commune avec poêle ou autre moyen de chauffage, un coin cuisine équipé de matériel de cuisine collectif, et ou une table d'hôte et ou restauration sur place ou à proximité ;
- un équipement sanitaire fonctionnel comportant au moins W-C, douche (eau chaude et froide), lavabos eau chaude et froide, et un équipement supplémentaire pour chaque tranche de 10 suivante ;
- un panneau d'affichage mis à jour régulièrement et comportant tous les renseignements nécessaires.

Le relais d'étape doit respecter la Réglementation applicable aux Etablissements de sa catégorie en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles sanitaires en vigueur. Le propriétaire ou gestionnaire de ce relais d'étape accueille les randonneurs. Il **peut** offrir les prestations suivantes :

- un repas du soir à base de produits du terroir ;
- un petit déjeuner complet ;
- une prestation spécifique cheval, définie ci-après.

IV. ENTRETIEN

Le propriétaire est responsable du bon entretien du relais d'étape, de sa propreté et du renouvellement des équipements défectueux.

V. ACCUEIL

Le relais d'étape doit être accessible, au minimum, de Pâques à la Toussaint. Les utilisateurs doivent réserver leur place auprès du propriétaire ou du gestionnaire du relais suffisamment à l'avance et doivent impérativement confirmer en versant 30 % d'arrhes, huit jours avant leur arrivée. Le propriétaire ou gestionnaire doit mettre à disposition des randonneurs, un local fermant à clés pour la sellerie et autres matériels. L'accueil des chevaux et leur cantonnement s'effectuera en toute sécurité dans un bon rapport qualité / prix.

Il s'agira d'un accueil, soit :

- au pré avec eau, clos, sans fils barbelés, possibilité de clôture électrique ;
- en stalle avec foin et eau et anneau d'attache ;
- en box propre et désinfecté avec foin et eau.

Les granulés ou céréales pourront être vendus au randonneur en supplément du prix de la nuitée cheval.

VI. PRIX

Les prix d'hébergement des randonneurs sont libres et calculés à l'unité de séjour ; ils doivent être affichés. Ils comprennent l'hébergement, l'utilisation des sanitaires et du chauffage ainsi que, éventuellement, celle du coin-cuisine et de ses équipements. Ils doivent être d'un bon rapport qualité / prix / accueil. Ils correspondent au service prévu dans les limites de la capacité du relais d'étape et du classement de labellisation.

VII. DISPOSITIONS DIVERSES

Le propriétaire fait un effort pour flécher correctement son relais d'étape à partir des itinéraires proches, ceci afin de le rendre plus facilement accessible. Aucune modification fondamentale du relais ou de sa destination ne peut être effectuée sans que la **FRETE** n'en soit informée.

Il s'engage également :

- ⇒ à tenir à jour une carte assemblée au 1/25 000° couvrant une distance de 30 km au moins autour de son relais, révélant les itinéraires permettant de joindre les relais voisins et les itinéraires des :
 - Plans départementaux de randonnée
 - Sentiers de grande ou de petite randonnée, Tours de Pays, etc.
 - Itinéraires balisés par des associations locales.

- ⇒ à afficher en permanence et à tenir à jour les nom, adresse, numéros de téléphone des médecins, vétérinaires, maréchaux-ferrants, gendarmeries, hôpitaux, pompiers, ...
- ⇒ à consentir une ristourne de **8 %** à tout utilisateur porteur de la carte « PRIVILEGE » de la **FRETE**, en vigueur pour l'année en cours ;
- ⇒ à faire découvrir les fabrications artisanales et les produits du terroir aux randonneurs de passage.

D'autres prestations pourront être proposées par le propriétaire ou le gestionnaire du relais d'étape. Celles-ci seront payées en supplément (ex : casse-croûte, pique-nique à emporter, portage des bagages à l'étape suivante, etc...).

VIII. ENGAGEMENT

Madame et/ou Monsieur

après avoir lu attentivement cette Charte, en acceptent librement les termes et s'engagent à les respecter pendant la durée de la convention les liant à la **FRETE**.

Cette convention est renouvelable chaque année par tacite reconduction et résiliable par l'une ou l'autre des 2 parties, 3 mois avant le début de la saison touristique.

La radiation peut être prononcée par la **FRETE**, à tout moment, sur préavis d'un mois, pour tout manquement aux engagements de la présente Charte..

Le propriétaire ou le gestionnaire est tenu d'autoriser la visite du relais par l'organisme représentant la **FRETE**, en vue de son classement ou de sa labellisation.

Fait à:

Le :

Le propriétaire
ou le gestionnaire
du relais d'étape,

Le responsable de la FRETE,

DEMANDE de LABELLISATION F.R.E.T.E. 2010

(à adresser au Secrétariat de la FRETE :
Relais de la fontaine Bernos, 16 route de Benon, 33112 St Laurent Médoc)

Je soussigné

Responsable du relais d'étape dénommé

.....

situé à

.....

.....

Tél. : Fax :

Email :

demande par la présente la labellisation FRETE de mon établissement.

J'ai bien noté qu'**en 2010**, le coût de cette labellisation est de **50 €** et qu'il comprend :

- le déplacement du Délégué FRETE, départemental ou régional chargé de l'opération,
- l'inscription de mon établissement dans le Guide des Relais d'étape FRETE
- la parution de mes coordonnées sur le site Internet de la FRETE :

www.chevalfrance.org

Je joins à ma demande un chèque:

- . n° :
- . tiré sur la banque :
- . pour un montant de 50 €

Fait à :

Le :

Signature